

Nouvelle mesure d'encadrement des nuisances liées à l'exercice de la prostitution : l'asbl Entre2 tient à nuancer les propos du bourgmestre de Bruxelles Ville quant au degré de concertation qui a mené à l'adoption de ce second plan....

En mars de l'année dernière, l'asbl Entre2 se réjouissait de l'initiative communale de Bruxelles Ville visant à réunir les différents acteurs concernés par la prostitution sur le territoire de la commune.

Les associations de terrain, la police, l'a.s.b.l Bravvo et les représentants de la ville enfin réunis autour d'une table avec les objectifs suivants :

- Identifier les acteurs clefs et s'informer des missions respectives ;
- Se concerter sur les actions existantes ou à réaliser ;
- Echanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion des nuisances liées à la prostitution;
- Faire des propositions d'actions aux autorités locales (nouvelles le cas échéant et adaptées aux besoins);
- Evaluer ensemble l'évolution du phénomène sur le territoire de la Ville.

Les priorités définies par les différents interlocuteurs étant :

- l'attention portée à la criminalité qu'engendre l'exercice de la prostitution
- l'attention portée à la qualité de vie des riverains
- l'attention portée au bien-être et à la protection des prostituées

Le plan Albert II (déplacement de nuit sur le boulevard Albert II), fut le résultat d'une négociation entre les différentes parties.

Pour Entre2, ce n'était certainement pas la panacée mais une solution à mi-chemin, appuyée sur le constat partagé par tous que la prostitution de jour dans le quartier Alhambra occasionne in fine très peu de nuisances.

Le plan a échoué car les personnes prostituées n'y ont pas adhéré, le déplacement sur ce boulevard représentant pour elles une diminution importante du sentiment de sécurité :

- boulevard peu éclairé
- peu/pas de contrôle social
- vulnérabilité aux intempéries
- éloignement des hôtels de passes qui engendre une augmentation des prises de risques (passes dans les voitures, dans les recoins, sans sécurité de l'hôtel et les facilités d'hygiène)

- diminution du nombre de clients (peur des sanctions administratives) et donc diminution de la possibilité de négociation et perte de pouvoir de la prostituée dans la négociation,
- promiscuité entre les personnes prostituées qui engendre une recrudescence de l'agressivité entre celles-ci),
- dégradation de la propreté dans les zones qui entourent le boulevard Albert II (préservatifs usagés, lingettes, mouchoirs, déjections...).

Sans parler des incohérences de discours entre les différentes zones de police, ping-pong entre les communes de Bruxelles et Schaerbeek/Saint-Josse. Pour rappel, le soir de la mise en œuvre de la décision, les personnes prostituées se sont déplacées en nombre vers le boulevard Albert II et étaient attendues par des policiers de l'autre zone de police leur ordonnant de retourner à Alhambra.

Lors de l'évaluation de l'action, le nouveau bourgmestre s'est emparé du dossier en mettant de côté des mois de discussion, balayant les conclusions naissantes autour du premier plan. Il nous a purement et simplement fait part de sa décision unilatérale de vider le quartier Alhambra de la prostitution au nom des riverains qui se plaignent.

Ce second plan peut-il constituer une bonne mesure?

Nous ne le pensons pas et nous n'avons pas manqué de le signaler lors de la dernière réunion de la PICEP. Cette décision est non seulement irréaliste mais en plus, elle est nuisible car :

- le nouveau plan ne tient pas compte de l'évaluation du premier plan. Il ne tire pas les leçons du constat d'échec. Par conséquent, il n'a pas à nos yeux plus de chances de réussir.
- Le périmètre de tolérance n'est pas propice à l'activité de prostitution : trop petit, trop exposé, sur des axes très fréquentés et souvent embouteillés...Imaginez les clients en quête de discrétion s'arrêter en plein milieu de la petite ceinture en heure de pointe et les conséquences pour le trafic déjà chaotique sur cette artère.
- Répercussions possibles et conséquences sur le long terme de la pénalisation du client et de la répression à l'égard des personnes prostituées : arrêtons de croire que de telles mesures contribuent à diminuer la prostitution. Elles servent juste à rendre celle-ci encore plus invisible et donc inaccessible aux policiers en charge de lutter contre la TEH et aux associations qui font leur travail de prévention (création de lien, travail de proximité qui peut aider les victimes de la TEH à se faire connaître et à dénoncer leur proxénète). Non seulement, cette action ne contribue pas à la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme mais pourrait s'avérer contre productive.
- Conséquences sanitaires : à l'heure où la Belgique fait le constat que les IST sont en hausses dans la population générale belge, il se peut la commune y contribue indirectement. En effet, la diminution du nombre de clients dans le quartier (peur de la répression, manque de discrétion), entraînera une diminution des revenus et donc une

augmentation des prises de risques (accepter un client potentiellement agressif ou des pratiques à risques).

Le bourgmestre s'assure l'assentiment de tous en précisant que la mesure est prise en concertation avec les associations de terrain. NOUS VOULONS NUANCER LES PROPOS DE MONSIEUR MAYEUR. Malgré nos objections, le bourgmestre a pris une décision unilatérale dans le seul but de répondre aux exigences des riverains. Nous considérons que les nuisances sont réelles, mais on oublie trop souvent que les personnes prostituées en sont également victimes : insécurité du quartier, voyeurisme,...

Un travail de cohésion sociale qui viserait au mieux vivre ensemble, tout en luttant contre les vrais responsables des nuisances (voyeurs, délinquants, fauteurs de trouble...) serait plus indiqué. Si les autorités prenaient la peine de donner des moyens à de telles mesures sur le long terme, nous sommes persuadés que la qualité de vie au sein du quartier Alhambra s'en verrait améliorée pour tous.

En tant qu'association de terrain, l'asbl Entre 2 poursuivra évidemment son travail d'accompagnement afin d'assurer ce qui manque cruellement à ce genre d'initiative : une attention réelle portée au bien-être et à la sécurité des personnes prostituées ... c'est-à-dire de citoyens comme les autres ayant certes des devoirs...mais aussi des droits.

Christine Lemmens et Marie Linsmeau Au nom de l'équipe d'Entre2